STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03 cddrfa@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 février 2019

Présent(s): Christophe MORCILLO, Antoine MONTERO

Consultant: Jean-Claude LEFRANC (CTDA)



MUTATION D'ARBITRE

A titre de régularisation, la Commission accorde le droit à Monsieur AOUISSI Yanisse, qui représentait le club de PAYS VIENNOIS durant la saison 2017-2018, de changer de club.

Conformément à l'article 33 du statut, les motifs invoqués sont de nature à autoriser une mutation sans qu'il soit nécessaire à Monsieur AOUISSI de rester arbitre indépendant durant 2 ans.